



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	INF-BI-2019-040
DIRECTION :	INFRASTRUCTURES		
SERVICE :	Biens immobiliers		
DATE :	6 août 2019		
OBJET :	Acquisition de servitudes de stabilisation des berges sur une partie du lot 2 435 454 du cadastre du Québec, acquisition du lot 2 435 453 du cadastre du Québec (rue St-Laurent, secteur Lévis) et financement afférent.		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Le 26 février 2018, le Conseil de la Ville adoptait la résolution CV-2018-01-23 afin d'acquérir par voie d'expropriation :

- deux servitudes réelles et perpétuelles de stabilisation des berges sur deux parties du lot 2 435 453 du cadastre du Québec ; et
- deux servitudes réelles et perpétuelles de stabilisation des berges sur deux parties du lot 2 435 454 du cadastre du Québec.

Bien que la Ville de Lévis doive toujours obtenir des droits quant aux lots précités pour des fins de stabilisation des berges le long du parcours des Anses, le processus d'expropriation n'est plus requis. En effet, les propriétaires des lots précités ont offert à la Ville les arrangements suivants :

- Le propriétaire du lot 2 435 453 du cadastre du Québec a offert à la Ville de Lévis de lui vendre ce lot. Le fait pour la Ville d'acquérir le lot 2 435 453 effacerait son besoin d'acquérir les servitudes ci-dessus décrites ;
- Le propriétaire du lot 2 435 454 du cadastre du Québec a offert à la Ville de Lévis de lui céder les deux servitudes qu'elle souhaitait obtenir via le processus d'expropriation.

Dans le contexte où il n'est plus requis d'exproprier, la résolution CV-2018-01-23 doit être abrogée.

À la lumière de ce qui précède, des transactions notariées doivent donc intervenir (l'établissement de deux servitudes et un achat de terrain) :

- **Servitude #1 :**
 - Acquisition par la Ville de Lévis d'une servitude réelle et perpétuelle de stabilisation des berges sur une partie du lot 2 435 454 du cadastre du Québec, d'une superficie de 46,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par M. Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 600 de ses minutes (parcelle E illustrée sur le plan joint en annexe 2);
 - aux conditions énoncées à l'avant-contrat joint en annexe 4 des présentes, notamment l'acquisition à titre gratuit de cette servitude.
- **Servitude #2 :**
 - Acquisition par la Ville de Lévis d'une servitude réelle et perpétuelle de stabilisation des berges sur une partie du lot 2 435 454 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 826,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par M. Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 600 de ses minutes (parcelle F illustrée sur le plan joint en annexe 2);
 - aux conditions énoncées à l'avant-contrat joint en annexe 4 des présentes, notamment l'acquisition à titre gratuit de cette servitude.
- **Achat :**
 - Acquisition par la Ville de Lévis du lot 2 435 453 du cadastre du Québec, tel que montré au plan joint en annexe 3 des présentes, au prix de 0,125\$/m², ce qui représente un prix de vente total de 782,00\$, plus taxes si applicables;

- o aux conditions énoncées à l'avant-contrat joint en annexe 5 des présentes.

Pour les trois transactions précitées, les honoraires professionnels seront à la charge de la Ville de Lévis.

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Afin d'obtenir les droits requis relatifs aux travaux de stabilisation des berges de la rue Saint-Laurent, il est proposé d'acquérir ces servitudes ainsi que le lot 2 435 453 du cadastre du Québec.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

- 1- Abroger la résolution CV-2018-01-23, acquérir les servitudes réelles et perpétuelles de stabilisation des berges, à titre gratuit, sur deux parties du lot 2 435 454 du cadastre du Québec, et acquérir le lot 2 435 453 du cadastre du Québec, ce qui permettrait de détenir les droits requis sur ces lots ;
- 2- Ne pas abroger la résolution CV-2018-01-23 et refuser d'acquérir les servitudes réelles et perpétuelles de stabilisation des berges, à titre gratuit, sur deux parties du lot 2 435 454 du cadastre du Québec, et refuser l'acquisition du lot 2 435 453 du cadastre du Québec, ce qui ne permettrait pas de détenir les droits requis sur ces lots.

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Préparation et validation de deux contrats notariés (un contrat pour les servitudes et un contrat pour l'acquisition) (4 mois)

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Séance du comité exécutif du 20 Août 2019 afin de respecter les échéanciers convenus.

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
Acquisition	782 \$			
Notaire	2 750 \$			
Sous-total	3 532 \$			
Taxes nettes	176,16\$	3 708 \$		
Total	3 708,16 \$			
Total arrondi	3 708 \$			
Total de la dépense déjà financée	(3 708 \$)			
Solde à financer	0 \$			
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-2015-14-03	Extra ctb : 1403-31 Poste budgétaire :	Résolution CE-2019-01-09	

		22-320-11-710	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-
Numéro de projet PTI :	RES-10373	Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %	
Titre du programme :			%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)								
MONTANT DES COÛTS ARRONDI :			3 708 \$					
INFORMATION PTI :								
PTI 2019-2020-2021 - Adopté le 17 décembre 2018								
		Prévision des investissements en milliers de \$			Prévision des financements en milliers de \$			
No_Projet	Titre du projet	2019	2020	2021	Financement par emprunt 2019	Financement Ville Autre 2019	Subvention 2019	Autres sources 2019
RES-10373	Stabilisation des rives	300 \$	300 \$	200 \$	300 \$	- \$	- \$	- \$
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée								
Montant à financer					Source de financement proposée			
Aucun								
Commentaires :								

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
René Vachon, Conseiller en finances	Validation de la source de financement	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	6/08/2019
Amélie Cadieux-Cardin	Validation de la première recommandation et de la 2 ^e puce de la seconde recommandation	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	05/07/2019
Jérôme Carrier	Validation des conditions des servitudes de stabilisation	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	05/08/2019
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2018-01-23 « Acquisition par expropriation de servitudes de stabilisation des berges sur une partie des lots 2 435 453 et 2 435 454 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) ».

Il est recommandé au comité exécutif :

- d'accepter la promesse de vente du lot 2 435 453 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-040, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter ce lot affecté à l'utilité publique ;
- d'accepter la promesse de cession relative à l'établissement de deux servitudes réelles et perpétuelles de stabilisation des berges sur deux parties du lot 2 435 454 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-040, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter ces parties de lot affectées à l'utilité publique.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

INF-BI-2019-040-ANNEXE 1 – Plans

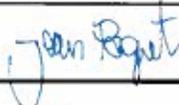
INF-BI-2019-040-ANNEXE 2 – Description technique préparée par Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 9 600.

INF-BI-2019-040-ANNEXE 3 – Plan du lot 2 435 453 du cadastre du Québec

INF-BI-2019-040-ANNEXE 4 – Promesse de cession de servitude lot 2 435 454 du cadastre du Québec (confidentielle)

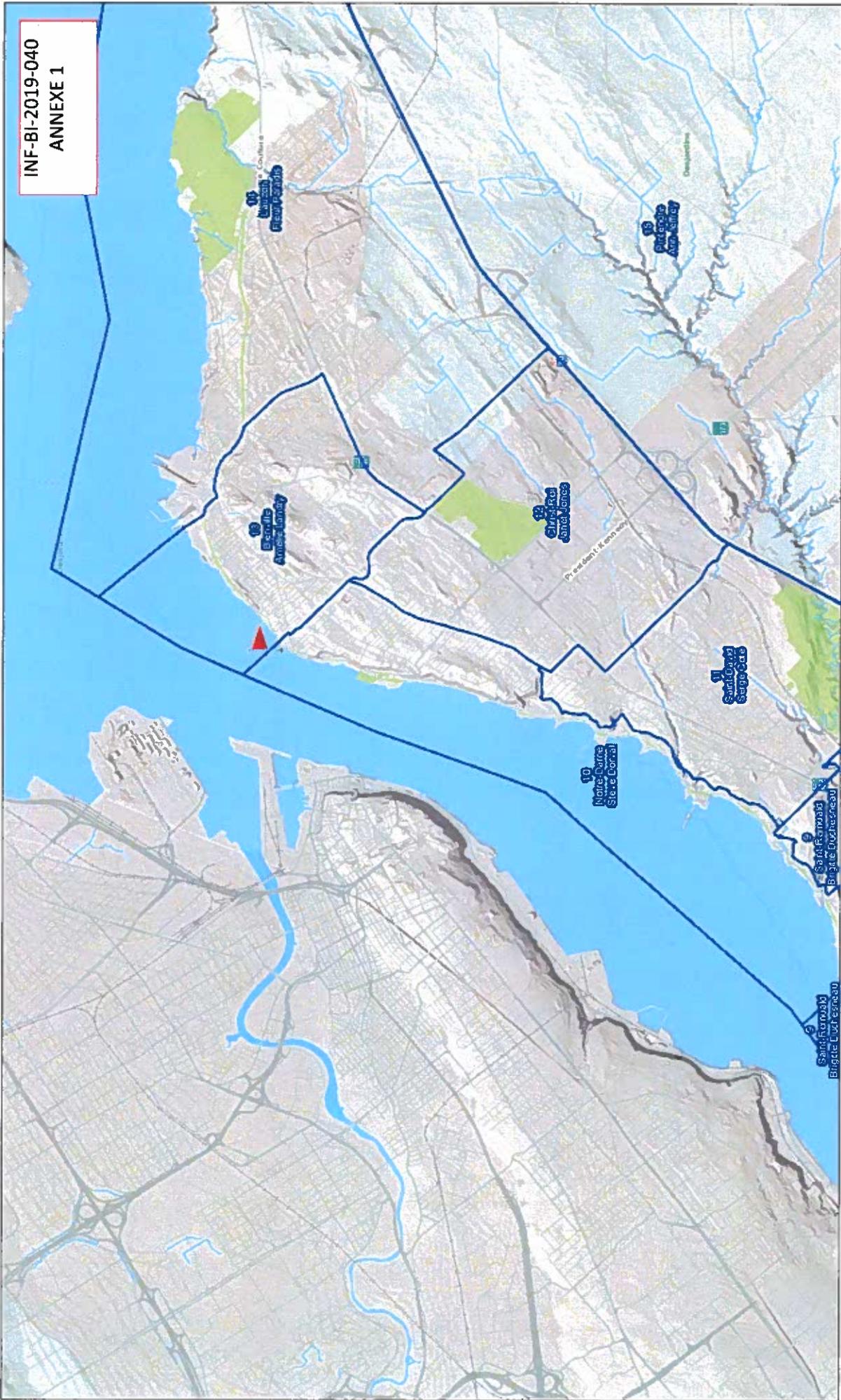
INF-BI-2019-040-ANNEXE 5 – Promesse de vente lot 2 435 453 du cadastre du Québec (confidentielle)

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Charles-Olivier Methe-Guimond, É.A.	Conseiller en gestion immobilière	2019-08-06
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Frédéric Bourque	Chef de service	06/0/2019
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Jean Paquet	Directeur	2019/08/07
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	08/08/2019

INF-BI-2019-040
ANNEXE 1



note: Ce document n'a aucune valeur légale.

30 mai 2019
09:34 19



Lot 2 435 453 et 2 435 454

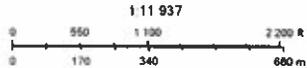




note Ce document n'a aucune valeur légale

30 mai 2019

09:31:19



Lot 2 435 453 et 2 435 454



DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT(S) : Une partie des lots 2 435 451,
2 435 452 et deux parties des lots
2 435 453 et 2 435 454

CADASTRE : Du Québec

MUNICIPALITÉ : Ville de Lévis (arrondissement
Desjardins)

**CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE :** Lévis

MINUTE : 9 600 (Pierre Grégoire, a.-g.)

GPLC inc.
Arpenteurs-géomètres



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LÉVIS

DESCRIPTION TECHNIQUE

LOTS: Une partie des lots 2 435 451,
2 435 452 et deux parties des lots
2 435 453 et 2 435 454

CADASTRE: Du Québec

MUNICIPALITÉ : Ville de Lévis (arrondissement
Desjardins)

CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE : Lévis

Une partie du lot 2 435 451 (Parcelle A) (feuille 1/2)

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesure successivement :

Vers le Nord par le lot 2 435 452, mesurant le long de cette limite 14,17 mètres suivant un gisement de 103° 04' 02" ;
vers l'Est par le lot 2 660 445, mesurant le long de cette limite 56,39 mètres suivant un arc de cercle de 680,06 mètres de rayon et 13,92 mètres un gisement de 179° 20' 54" ;
vers le Nord par le lot 2 660 445, mesurant le long de cette limite 4,38 mètres suivant un gisement de 103° 31' 11" ;
vers l'Est par le lot 2 660 445, mesurant le long de cette limite 4,92 mètres suivant un gisement de 186° 59' 53" ;
vers le Sud par une autre partie du lot 2 435 451, mesurant le long de cette limite 24,88 mètres suivant un gisement de 280° 29' 42" et
vers l'Ouest par une autre partie du lot 2 435 451, mesurant le long de cette limite 75,62 mètres suivant un gisement de 12° 35' 55".

Contenant en superficie : 1 229,4 mètres carrés.

Une partie du lot 2 435 452 (Parcelle B) (feuille 1/2)

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesure :

Vers le Nord par le lot 2 435 453, mesurant le long de cette limite 18,02 mètres suivant un gisement de 114° 40' 22" ;
vers l'Est par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 41,15 mètres un gisement de 197° 24' 46" ;

vers le Sud par le lot 2 435 451, mesurant le long de cette limite 14,17 mètres suivant un gisement de 283° 04' 02" et vers l'Ouest par une autre partie du lot 2 435 452, mesurant le long de cette limite 44,66 mètres suivant un gisement de 12° 35' 55".

Contenant en superficie : 684,3 mètres carrés.

Une partie du lot 2 435 453 (Parcelle C) (feuille 1/2)

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesurée successivement :

Vers le Nord par une autre partie du lot 2 435 453, mesurant le long de cette limite 17,77 mètres suivant un gisement de 110° 34' 17" ;
 vers l'Est par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 3,93 mètres un gisement de 198° 00' 16" ;
 vers le Nord par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 3,66 mètres un gisement de 108° 02' 29" ;
 vers l'Est par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 27,13 mètres un gisement de 199° 28' 18" ;
 vers le Sud par le lot 2 435 452, mesurant le long de cette limite 18,02 mètres suivant un gisement de 294° 40' 22" et
 vers l'Ouest par une autre partie du lot 2 435 453, mesurant le long de cette limite 29,89 mètres suivant un gisement de 12° 35' 55".

Contenant en superficie : 581,7 mètres carrés.

Une partie du lot 2 435 453 (Parcelle D) (feuille 2/2)

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesurée successivement :

Vers le Nord-Est par le lot 2 435 454, mesurant le long de cette limite 8,17 mètres suivant un gisement de 115° 40' 03" et 6,10 mètres suivant un gisement de 136° 09' 35" ;
 vers le Sud-Est par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 22,11 mètres suivant un arc de cercle de 404,06 mètres de rayon ;
 vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 2 435 453, mesurant le long de cette limite 15,18 mètres suivant un gisement de 295° 17' 28" et
 vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 2 435 453, mesurant le long de cette limite 24,37 mètres suivant un gisement de 28° 18' 16".

Contenant en superficie : 344,6 mètres carrés.

Une partie du lot 2 435 454 (Parcelle E) (feuille 2/2)

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesure :

Vers le Nord-Est par une autre partie du lot 2 435 454, mesurant le long de cette limite 13,88 mètres suivant un gisement de $115^{\circ} 46' 41''$;

vers le Sud-Est par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 4,99 mètres suivant un arc de cercle de 404,06 mètres de rayon ;

vers le Sud-Ouest par le lot 2 435 453, mesurant le long de cette limite 6,10 mètres suivant un gisement de $316^{\circ} 09' 38''$ et 8,17 mètres suivant un gisement de $295^{\circ} 40' 03''$ et

vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 2 435 454, mesurant le long de cette limite 2,89 mètres suivant un gisement de $28^{\circ} 18' 16''$.

Contenant en superficie : 46,1 mètres carrés.

Une partie du lot 2 435 454 (Parcelle F) (feuille 2/2)

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesure :

Vers le Nord-Est par une autre partie du lot 2 435 454, mesurant le long de cette limite 12,31 mètres suivant un gisement de $136^{\circ} 37' 36''$;

vers le Sud-Est par le lot 2 660 444, mesurant le long de cette limite 19,81 mètres suivant un gisement de $227^{\circ} 43' 31''$ et 113,32 mètres suivant un arc de cercle de 404,06 mètres de rayon ;

vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 2 435 454, mesurant le long de cette limite 17,04 mètres suivant un gisement de $300^{\circ} 59' 24''$ et

vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 2 435 454, mesurant le long de cette limite 58,64 mètres suivant un gisement de $37^{\circ} 59' 07''$ et 78,52 mètres suivant un gisement de $46^{\circ} 13' 27''$.

Contenant en superficie : 1 826,1 mètres carrés.

Les mesures de ce présent document sont en mètres (S.I.).

Les directions indiquées sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 7) NAD 83.

Signé à Lévis, le 26 juin 2017 sous le numéro 9 600 de mes minutes. Dossier : 1250RS-1

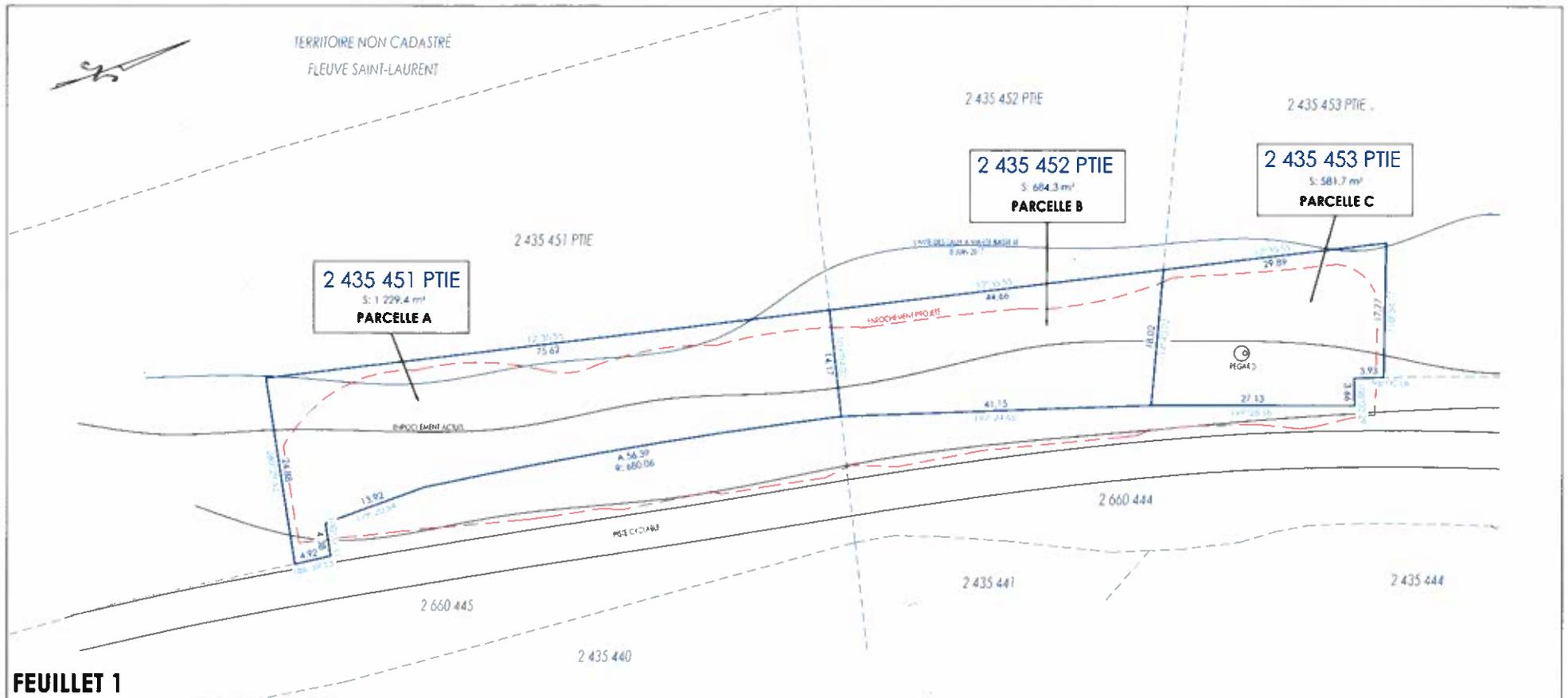


Pierre Grégoire,
arpenteur-géomètre

Vraie copie de la minute originale
conservée au greffe.



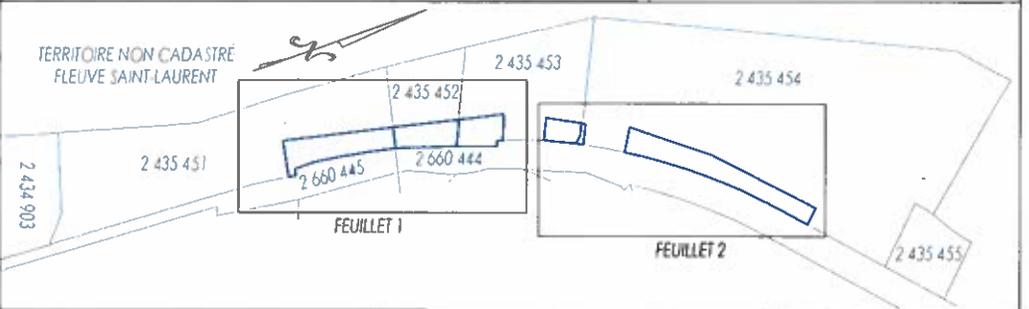
Arpenteur-géomètre



FEUILLET 1

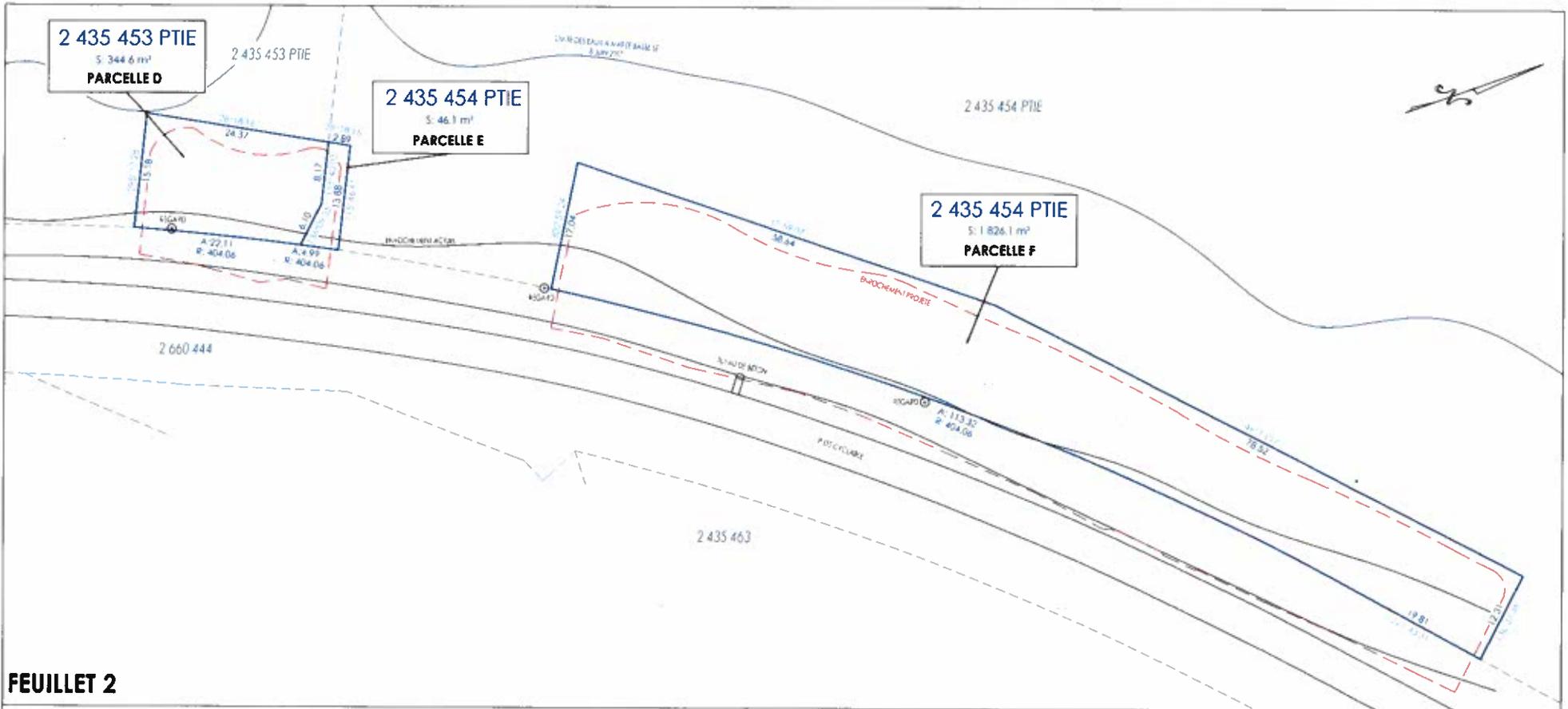
Les mesures mentionnées sont en mètres (M) et les directions sont des gisements en référence au système SCOPO (fuseau 7) NAD 83.
 Échelle: 1: 500
 Date de levé: 8 juin 2017

VUE DE LOCALISATION



DESCRIPTION TECHNIQUE (FEUILLET 1/2)	
Lot (s)	: Une partie des lots 2 435 451 et 2 435 452 et deux parties des lots 2 435 453 et 2 435 454
Cadastre	: DU QUÉBEC
Municipalité	: VILLE DE LÉVIS (Arrondissement Desjardins)
Circ. foncière	: LÉVIS
 T 418-831-4298 T 581-983-8999 GPLC.CA INFO@GPLC.CA 867, RUE DE LAUBERVIÈRE, SUITE 600 LÉVIS (QUÉBEC) G6V 7M5	

À la demande de: Mme. Émilie Bernier VILLE DE LÉVIS	
LÉVIS, LE 26 JUIN 2017	
Par:	 PIERRE GRÉGOIRE arpenteur-géomètre
Vraie copie de la minute originale conservée au greffe	
Par:	 arpenteur-géomètre
Dossier: 1250RS-1	Minute: 9 600
Coûts: 1250RS	



FEUILLET 2

Les mesures mentionnées sont en mètres (SI) et les directions sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 7) NAD 83.

Échelle: 1: 500
Date de levé: 8 juin 2017

VUE DE LOCALISATION

DESCRIPTION TECHNIQUE (FEUILLET 2/2)

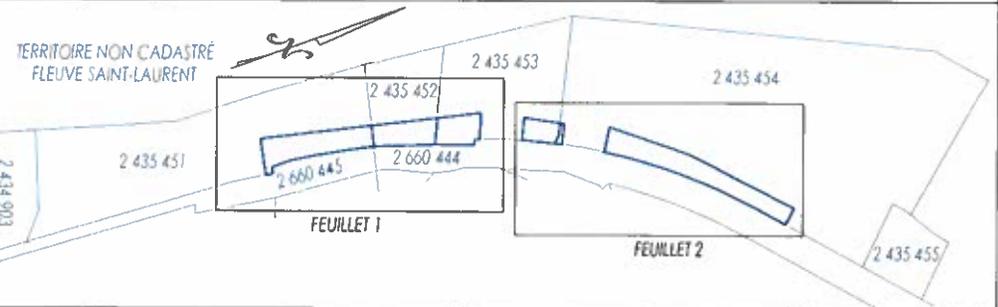
Lot (s) : Une partie des lots 2 435 451 et 2 435 452 et deux parties des lots 2 435 453 et 2 435 454
 Cadastre : DU QUÉBEC
 Municipalité : VILLE DE LÉVIS (Arrondissement Desjardins)
 Circ. foncière : LÉVIS

À la demande de: Mme. Émille Bernier
VILLE DE LÉVIS

LÉVIS, LE 26 JUIN 2017
 Par: *Pierre Grégoire*
PIERRE GRÉGOIRE
arpenteur-géomètre

Vraie copie de la minute originale conservée au greffe

Par: *Pierre Grégoire*
arpenteur-géomètre



GPLC inc.
 Arpenteurs-géomètres

T 418-831-4298 F 581-983-8999
 GPLC.CA INFO@GPLC.CA
 867, RUE DE LAUBERVIÈRE, SUITE 600
 LÉVIS (QUÉBEC) G6V 7M5

Dossier: 1250RS-1 Minute: 9 600 Calculs: 1250RS



L2133

L2240

Rue Saint-Laurent

Rue du Docteur Auger

Rue Paul Radcot

Rue Montcalm

Rue J.-K. Laflamme

Rue Caldwell

Rue Lewis

Rue Saint-Joachim

Rue Rodry

Rue Leveils

Rue Saint-Pierre

H2207

H2206

H2208

H2204

H2215

H2210

H2219

H2216